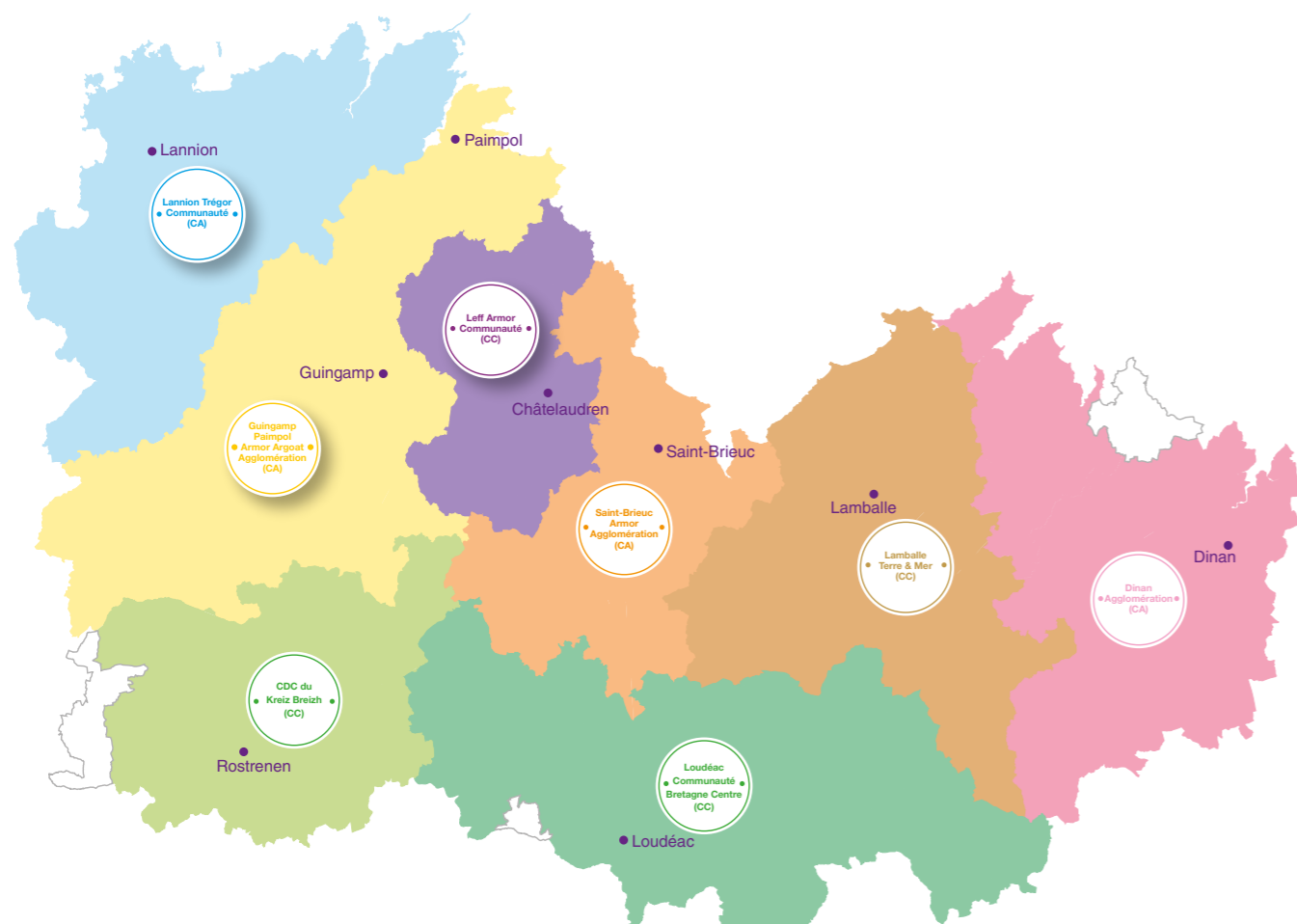




Être Relais parents assistants maternels
en Côtes d'Armor



LES RPAM DANS LES CÔTES D'ARMOR



Au 1er janvier 2017, le département compte 37 ETP répartis dans neuf relais validés par la Caf. Chaque EPCI dispose d'un service Rпам.

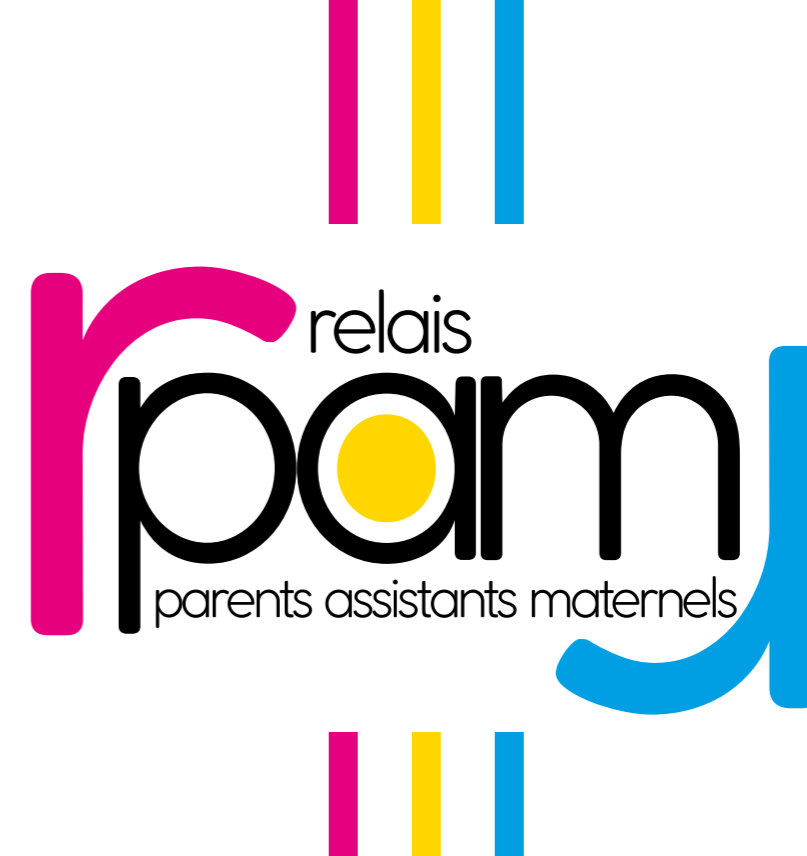
L'ACCUEIL INDIVIDUEL EN 2015

L'accueil individuel est le premier mode d'accueil des enfants de moins de trois ans sur le département. Il compte :

4755 assistants maternels agréés. (source : Conseil départemental)

9295 familles costarmoricaines emploient un assistant maternel. (source : Caf, image)

82 enfants de moins de 3 ans bénéficient d'une garde à domicile.



Les Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents et futurs parents, des assistants maternels et des gardes à domicile.

C'est un service gratuit et ouvert.

Ce guide est à destination des gestionnaires de Rпам. Il détaille les différentes missions du service et présente les engagements contractuels du gestionnaire et de la CAF.

Permettre aux familles Costarmoricaines d'accéder à une information, à un accompagnement et à une offre de qualité sur le territoire, c'est l'engagement que nous souhaitons porter avec vous !



Les. missions

Relais Parents-Assistants Maternels

informer

en respectant le principe de neutralité

Les missions fondamentales du relais sont redéfinies dans la lettre circulaire 2011-020 du 2 février 2010 de la Cnaf selon 2 axes principaux. Ces axes ont été travaillés sous 3 items.



L'information des parents & des professionnels de l'accueil individuel.



L'offre d'un cadre de rencontres & d'échanges des pratiques professionnelles.

L'OBSERVATION

Les Rpam sont au carrefour entre l'offre et l'expression des besoins d'accueil des familles.

Ils **concentrent des demandes d'accueil spécifiques** : horaires atypiques, horaires spécifiques, accueil en urgence, familles fragilisées, accueil d'enfants en situation de handicap.

Ils travaillent en lien avec les crèches, les haltes-garderies, les coordinateurs petite enfance des collectivités locales, les associations, les services de Pmi du département, les travailleurs sociaux, etc.

informer
accompagner
animer



LES PARENTS

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire : accueil collectif, service d'accueil familial, assistants maternels, garde à domicile,...

En prenant compte des critères objectifs (horaires atypiques ou spécifiques, accueil d'un enfant en situation de handicap, accueil d'urgence...) pour une orientation adaptée.



LES FUTURS PROFESSIONNELS

- Sur les métiers de la petite enfance : assistants maternels, gardes d'enfants à domicile, auxiliaires de puériculture, Cap petite enfance...



LES ASSISTANTS MATERNELS

- Sur les différentes modalités d'exercice de leur profession : à leur domicile, en crèches familiales, en micro-crèches, ou en maisons d'assistants maternels.

- Sur les évolutions de carrières possibles, les possibilités de recours à la validation des acquis d'expérience (Vae) ou à la formation continue.

- Sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.



LES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE (enfants de moins de 6 ans)

- Sur les différents modes d'exercice de leur profession : emploi par les parents, recours à un service mandataire, recours à un service prestataire.

accompagner

les différents acteurs

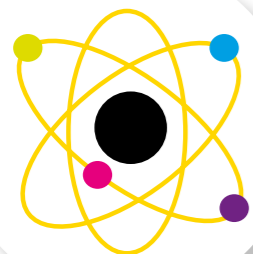
animer

en valorisant les actions menées



LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES GARDES À DOMICILE

- En contribuant à la professionnalisation.
- En sensibilisant les parents à l'intérêt d'encourager leur salarié à s'inscrire dans une démarche de formation professionnelle.
- En facilitant l'organisation d'actions de formation continue.
- En offrant un cadre d'échanges sur leurs pratiques et les possibilités d'évolution de carrière.
- En mettant en place des activités collectives : groupes de parole, aide à la conception d'un projet d'accueil pour l'enfant, rédaction d'un journal ou d'un bulletin de liaison...
- En présentant l'activité du Rpam lors des modules de formation initiale (Conseil départemental) des assistants maternels.



LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

- Sur la relation employeur / salarié par :
 - Une information d'ordre général en matière de droit du travail. Elle concerne les droits et les obligations de chacune des parties.
 - Une orientation vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.
- Sur la qualité du projet d'accueil de l'enfant.



DES TEMPS COLLECTIFS

À destination des assistants maternels, des parents et/ou des gardes d'enfants à domicile.

Les professionnels et les parents viennent partager des temps d'échanges avec les enfants autour de rencontres, d'ateliers d'éveil, etc.



DES ACTIVITÉS D'ÉVEIL

À destination des enfants.

Les ateliers éducatifs d'éveil (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) et l'accueil en espace jeux constituent des temps d'éveil et de socialisation. Ils représentent un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci.



DES TEMPS DE DÉCLOISONNEMENT ENTRE MODES D'ACCUEIL

Les professionnels s'inscrivent dans leur environnement et prennent appui sur les ressources locales. L'enfant appréhendera plus facilement les transitions. Ces actions contribuent à maintenir une continuité de services aux familles.

Il s'agit d'inciter les professionnels de la petite enfance à fréquenter des équipements du territoire conçus pour les enfants : ludothèques, bibliothèques... et établir des passerelles avec la halte-garderie, l'école maternelle ou l'Alsh.



○ DU CÔTÉ DU GESTIONNAIRE ○

LE GESTIONNAIRE

Il peut être une collectivité territoriale, un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, un organisme mutualiste, ou un établissement public administratif.

LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

- Il est le fil conducteur de l'action du Rpm. Il doit comporter une définition des objectifs poursuivis ainsi que les modalités d'évaluation des résultats.

Ce document est élaboré via la trame nationale, en concertation avec la Caf.

Il appartient au Conseil d'administration de la Caf de valider le projet pour ouvrir un droit à la prestation de service Rpm pour une durée maximale de 4 ans.

Tout changement substantiel du projet doit être signalé à la Caf et peut faire l'objet d'une révision de la convention.

- Chaque année, le Rpm adresse à la Caf son bilan qualitatif, quantitatif et financier sur la base du modèle national, en vue du versement de la prestation de service.

Ce bilan doit faire l'objet d'une présentation lors d'un **comité de pilotage obligatoire** réunissant à minima la Caf et les gestionnaires une fois par an.

- L'évaluation des 4 années passées et l'élaboration de perspectives sont un pré-requis nécessaire au renouvellement du contrat de projet. Elle se fait entre le Caf et le gestionnaire.

En aucun cas, le projet ne sera renouvelé par tacite reconduction.

L'ANIMATEUR



- C'est un agent qualifié, attaché à la fonction d'animateur. Le plus souvent professionnel de la petite enfance niveau III ou travailleur social.

- Son temps de travail n'est pas inférieur à 40% d'un ETP.

- La Caf est associée à la définition de son profil, puis à son recrutement.

C'est une condition d'habilitation du projet.

- Tout changement d'animateur, toute évolution du temps de travail, ou toute absence supérieure à trois mois, doivent être signalés et faire l'objet d'une nouvelle décision de validation.

- La Caf participe à leur qualification via un soutien au perfectionnement, des échanges, et des formations spécifiques.

La participation des relais à ces temps est obligatoire.

LES LOCAUX DU RPAM

La localisation du relais et sa proximité avec d'autres structures d'accueil favorisent l'intégration au dispositif local d'accueil.

- C'est un lieu d'information, de convivialité et d'échanges. **Il doit :**

- Disposer d'un bureau d'accueil dédié au sein d'un équipement collectif de préférence,

- Être bien identifié,

- Avoir accès à une salle pour les réunions et les activités proposées.

- Dans la mesure du possible, un Rpm intercommunal se verra attribuer, par chaque commune, des locaux permettant la tenue des permanences et réunions.

- Dans le cadre d'un Rpm itinérant, les lieux d'accueil et d'animation peuvent être distincts et multiples.

- Les locaux du Rpm sont à prévoir dès le commencement du projet. La pertinence des lieux d'implantation doit être bien appréhendée.

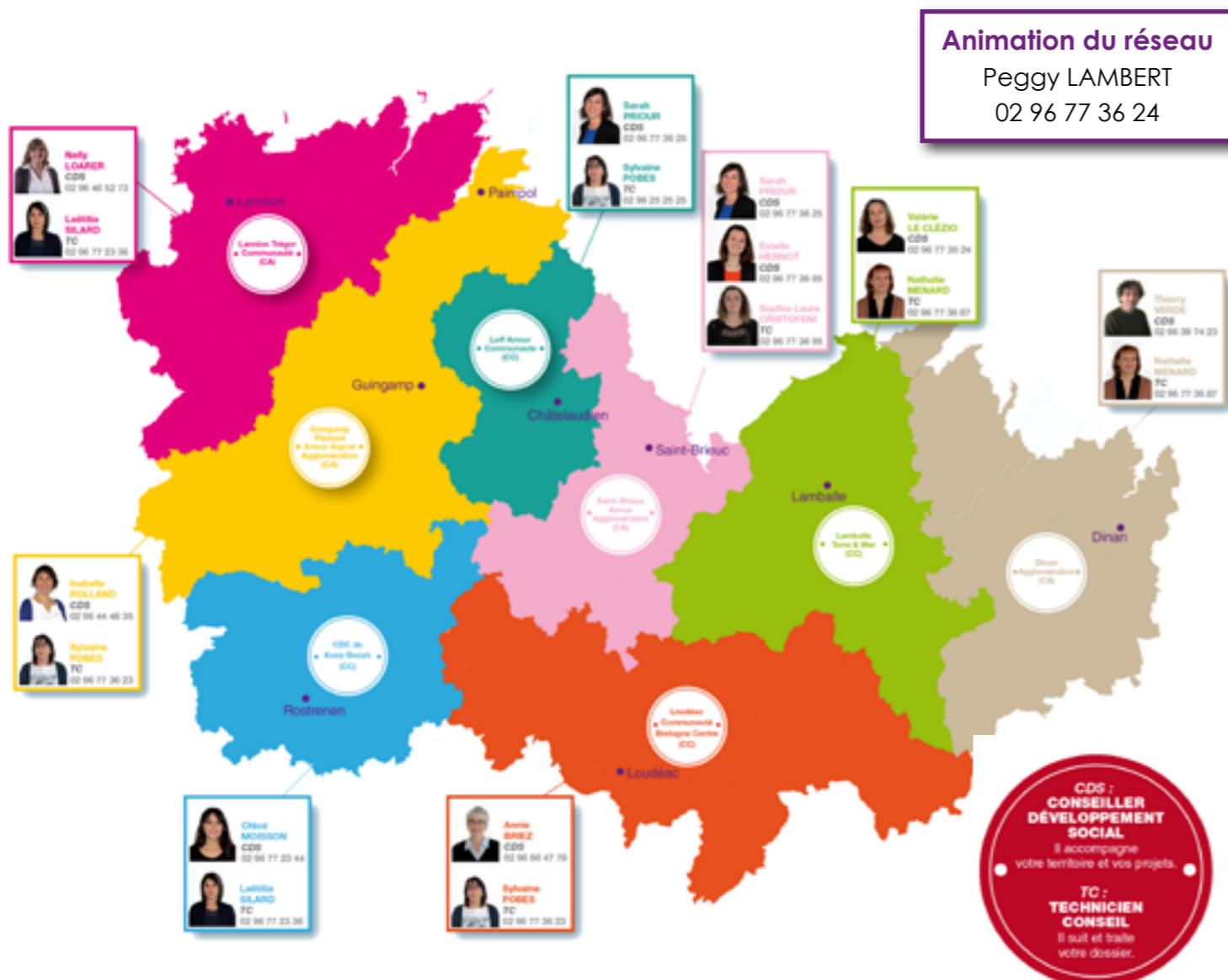
DU CÔTÉ DE LA CAF

LES REPÈRES Caf des Côtes d'Armor en 2016

- 1 ETP pour 70 à 100 assistants maternels "en activité",
- 1 ETP pour 500 enfants de moins de 3 ans,
- 2 ateliers d'éveil ou espaces jeux par ETP par semaine.

LE RÔLE DE LA CAF

1. Élaboration, validation et évaluation du projet
2. Accompagnement dans le recrutement de l'animateur
3. Suivi et contrôle du fonctionnement
4. Soutien au perfectionnement des animateurs
5. Animation du réseau (journées d'échanges et groupes de travail).



LE FINANCEMENT DE LA CAF

Par la prestation de service

Depuis le 1er janvier 2011, le montant annuel de la prestation de service versée au gestionnaire représente 43% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du service dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Cnaf sur la base d'un fonctionnement à temps plein.

Par le Contrat enfance-jeunesse

Pour le fonctionnement du Rpm, la prestation de Service Enfance Jeunesse est calculée à partir du reste à charge plafonné de la collectivité signataire du CEJ.

LES USAGERS

La prestation de service est allouée au gestionnaire pour le fonctionnement du service et n'implique pas de condition pour les usagers.

- Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne (parent, employé à domicile, assistant maternel).
- Les assistants maternels et employés à domicile sont salariés des parents employeurs.
- Les parents et professionnels bénéficient gratuitement des services proposés.

LES OUTILS NUMÉRIQUES À DISPOSITION

www.net-particulier.fr

C'est un portail dédié aux particuliers-employeurs, et aux salariés employés par des particuliers-employeurs.

www.lamalleauxinfos.fr

C'est une lettre électronique à destination des assistants maternels du département. Elle contient des articles d'information et de partages d'expériences.

www.mon-enfant.fr

C'est un site internet recensant :

- L'offre d'accueil existante sur l'ensemble du territoire,
- Des outils de simulation de coût (PAJE et PSU),
- Un grand nombre d'informations sur les principaux métiers de la petite enfance.





Animation du réseau

Peggy LAMBERT

Caf des Côtes d'Armor
Avenue des Plaines Villes
22440 PLOUFRAGAN

02 96 77 36 24

Pour tout contact :

Caf des Côtes d'Armor
Avenue des Plaines Villes
22440 PLOUFRAGAN

partenaires@caf22.fr

**Retrouvez toute la documentation
contractuelle sur :**

www.caf.fr
rubrique partenaires,
espace petite enfance

